

Qu'est-ce que c'est
l'Association des
cadres des trans-
ports publics ?

L'Association des cadres des transports publics ACTP est une association politique-
ment indépendante qui inclut **tous les cadres dirigeants et experts professionnels,
femmes ou hommes, ainsi que la relève des cadres**, qui, ensemble, planifient, fa-
çonnet et réalisent les transports publics.

Le transport public, ce sont tous les prestataires du domaine des chemins de fer,
bus, tram, ainsi que toutes les entreprises qui prennent part à la gestion des trans-
ports publics, les représentent et les soutiennent.

Que veut
l'Association des
cadres ?
Et que m'apporte le
statut de membre ?

L'Association représente les intérêts de ses membres vis-à-vis des employeurs et
d'autres associations de branche, en particulier ceux des cadres, et se diffère ainsi
d'autres associations professionnelles.

- Elle **négoce des contrats collectifs de travail CCT** avec les employeurs, offre une **plateforme** aussi aux cadres avec **contrats individuels de travail** selon CO.
- Elle **crée des plateformes** où les cadres et les décideurs des entreprises de transport se rencontrent et échangent – idéal de développer votre réseau.
- **Protection juridique gratuite** : L'Association vous apporte son soutien pour toutes questions d'emploi et s'occupe gratuitement de l'assistance juridique sur les questions de droit du travail et des assurances sociales.
- Des **informations actuelles** au sujet de transport, techniques, conduite, via internet, bulletin et des manifestations / exposés.
- **Économisez de l'argent!** Les **offres aux membres** à des conditions spéciales. Consultez <https://kvoev-actp.ch/fr/prestations/>.

Combien l'adhésion
à l'Association
coûte-t-elle ?

- CHF 16.50 par mois, l'Association ayant un mandat au sein du groupe de négocia-
tion pour la CCT de l'employeur. En tant que membre à la CCT, vous êtes libé-
ré(e) de la contribution obligatoire aux coûts de mise en œuvre de CHF 11 par
mois.
- Pour les détails, consultez <https://kvoev-actp.ch/fr/qualite-de-membre/cotisation/>.

Une double appar-
tenance est-elle
possible ?

Oui. Divers membres de l'Association sont également membres de l'AdI (ou du SEV)
– il n'y a aucun conflit d'intérêts.

Pour éviter la double cotisation, **L'Association** vous offre la cotisation gratuite pour
l'année en cours.

Comment
m'inscrire ?



DEVENIR
MEMBRE

Inscrivez-vous vite et en ligne: <https://kvoev-actp.ch/fr/qualite-de-membre/devenir-membre/>